

Chasse au sanglier en Tunisie

Organisation : Sellami Kamel

Formalités :

- *NB : Pour entrer en Tunisie le passeport est obligatoire pour les chasseurs et les accompagnateurs.*

CHASSEUR :

- *Nom, Prénom, Date et lieu de naissance, Profession, Nationalité, Adresse, N° de passeport et date de délivrance.*

ACCOMPAGNATEUR

- *Nom, Prénom, date et lieu de naissance, adresse.*
- *Les responsables de groupe sont priés de communiquer Tous ces renseignements à chaque chasseur*

Hébergement :

- *Assuré a un hôtel 3* ou 4* en Pension complète*

ORGANISATION DE LA

- *Chaque jour le groupe chasse dans un nouveau territoire avec une équipe différente de rabatteurs.*
- *Toutes les équipes de rabatteurs se composent de 15 à 20 rabatteurs et 1 chef rabatteur.*
- *Chaque équipe de rabatteurs chasse dans un territoire différent.*
- *Départ des équipes de chasses tous les jours entre 6h et 8h du matin tout dépend des lieux de chasse.*
- *Transport sur les lieux de chasse en voiture tout terrain ou minibus.*
- *3 à 4 traques le matin avant déjeuner.*
- *Déjeuner sur les lieux de chasse avec un repas complet chaud prépare sur place.*
- *2 à 3 traques après-midi.*
- *Les territoires de chasse se trouvent à des distances différentes qui varient entre 10 et 120 km.*
- *Notre chasse est naturelle et on ne peut en aucun cas garantir les résultats.*

Equipement

Nous vous recommandons :

- *Bottes de caoutchouc ou chaussure de cuire, imperméables, laines dès le mois d'octobre.*
- *L'importation de 50 cartouches est le nombre toléré par chasseur.*

Nos programmes

La semaine de chasse comprend :

1^{er} jour : Arrivée, assistance/Aéroport, Transfert à l'hôtel

2^{eme} jour : 1^{er} jour de chasse

3^{eme} jour : 2^{eme} jour de chasse

4^{eme} jour : 3^{eme} jour de chasse

5^{eme} jour : 4^{eme} jour de chasse

6^{eme} jour : départ, transfert.

CONSEIL POUR UN BON SEJOUR DE CHASSE

Réserver suffisamment à l'avance pour nous permettre de choisir les territoires et bloquer les chambres.

Envoyer le renseignement suivant qui sont nécessaires et obligatoires au moins 20 jours avant l'arrivée du groupe (de 4 à 12 chasseurs).

CHASSEUR

Nom, Prénom, Date et lieu de naissance, Profession, Nationalité, Adresse, N° de passeport et date de délivrance.

FUSIL

Marque, Numéro, Calibre, Nombre de coup.

ACCOMPAGNATEUR :

Nom, Prénom, date et lieu de naissance, adresse.

- *Les responsables de groupe sont priés de communiquer tous ces renseignements à chaque chasseur.*

La saison de chasse aux sangliers est prévue du début Octobre au fin janvier au nord fin avril au sud de chaque année.

- *La licence de chasse n'est valable que 6 jours de chasse seulement.*
- *Pour un séjour supplémentaire nous consulter suffisamment à l'avance.*
- *En cas d'annulation de dernière minute, un forfait est demandé pour couvrir les frais déjà engagés.*
- *Le passeport est obligatoire pour entrer en Tunisie pour les chasseurs et les accompagnateurs.*
- *Chaque chasseur n'a droit qu'une seule arme selon la loi tunisienne.*
- **Sont interdits** : *les canons rayés, et les fusils à rechargement automatique*
- *De plus de trois coups*
- *Le tir à la chevrotine.*
- *Le gibier dont le tir est permis aux touristes chasseurs est : sanglier, chacal, mangouste et genette.*
- *Le tir de la Bécasse, des cerfs et biches est strictement interdit sous peine de poursuites judiciaires*

Consignes de chasse

La saison de chasse aux sangliers est prévue du début Octobre au fin janvier de chaque année.

- La licence de chasse n'est valable que 7 jours de chasse seulement.*
- Pour un séjour supplémentaire nous consulter suffisamment à l'avance.*
- En cas d'annulation de dernière minute, un forfait est demandé pour couvrir les frais déjà engagés.*
- Chaque chasseur n'a droit qu'une seule arme selon la loi tunisienne.*
- Sont interdits : les canons rayés, et les fusils à rechargement automatique*
- De plus de trois coups*
- Le tir à la chevrotine.*
- Le gibier dont le tir est permis aux touristes chasseurs est : sanglier, chacal, mangouste et genette.*
- Le tir de la Bécasse, des cerfs et biches est strictement interdit sous peine de poursuite judiciaires.*
- La chasse en temps de neige est interdite aucune journée de neige Ne sera ni remboursée ni remplacée.*

Merci pour votre participation